



## FICHE SIGNALÉTIQUE

Revised: March 8, 2013

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit :** DuPont™ Teflon® Penetrant - Aerosol  
**Usage du produit :** Lubrifiant.  
**Fabricant/fournisseur :** Finish Line Technologies  
50 Wireless Blvd  
Hauppauge, NY  
11788  
**Numéro de téléphone :** 631-666-7300  
**Numéro de téléphone d'urgence :** PROSAR: 1-800-217-5157  
CHEMTREC: 1-800-424-9300  
**Date de la préparation :** Décembre 6, 2012

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

##### AVERTISSEMENT

IRRITANT POUR LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU. CONTENU SOUS PRESSION. CE CONTENANT PEUT EXPLOSER S'IL EST CHAUFFÉ. NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.

**Effets potentiels sur la santé :** Voir la section 11 pour plus d'information.

**Voies d'exposition :** Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

**Yeux :** Irritant pour les yeux.

**Peau :** Peut irriter la peau.

**Ingestion :** Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

**Effets chroniques :** Le contact répété ou prolongé avec la peau pourrait l'assécher et causer de l'irritation.

**Signes et symptômes :** Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

**Conditions médicales aggravées en cas d'exposition :** Étant donné ses propriétés irritantes, ce produit peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau et du système respiratoire.

**Organes cibles :** La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

**Effets potentiels sur l'environnement :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

### Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	60 - 100
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 5
Huile de soja, ester de méthyle	67784-80-9	5 - 10
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	34590-94-8	5 - 10
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	5 - 10

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

**Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Obtenir des soins médicaux.

**Ingestion :** NE PAS provoquer le vomissement. Faire en sorte que la victime se rince la bouche soigneusement avec de l'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

**Avis aux médecins :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Inflammabilité :** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT.

**Produits extincteurs :**

**Moyens d'extinction appropriés :** Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes d'azote.

**Données sur l'explosibilité :**

**Sensibilité aux chocs :** Pas disponible.

**Sensibilité aux décharges électro-statiques :** Pas disponible.

**Protection pour les pompiers :** Les contenants pourraient exploser s'ils sont chauffés. Refroidir les contenants exposés à l'aide d'eau pulvérisée. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :** Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

**Précautions environnementales :** De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égoûts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

**Méthodes de contention :** Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

**Méthodes de nettoyage :** Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

**Autre information :** Pas disponible.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Utiliser des outils anti-étincelles et des machines anti-déflagrantes. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

### Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Ne pas conserver à des températures dépassant 49 °C / 120 °F. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil.

## Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives d'exposition

#### Ingrédient

Distillats légers (pétrole), hydrotraités  
Dioxyde de carbone  
Huile de soja, ester de méthyle  
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle  
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités

#### Limites d'exposition ACGIH-TLV

200 mg/m<sup>3</sup>  
5000 ppm  
5 mg/m<sup>3</sup> (brume)  
100 ppm  
5 mg/m<sup>3</sup> (brume)

**Mesures d'ingénierie :** Aérer/ventiler les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

### Protection individuelle :

**Protection pour les yeux et le visage :** Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains :** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Considérations sur l'hygiène générale :** À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Pas disponible.
<b>Couleur :</b>	Pas disponible.
<b>Odeur :</b>	Odeur de pétrole.
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Gaz/Liquide Pressurisé.
<b>pH:</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité :</b>	< 10 cSt @ 40 °C (104 °F)

# FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Point de congélation :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'ébullition :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair :</b>	~ 81 °C (~ 178 °F)
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil minimal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil maximal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Poids spécifique :</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcent volatil, Pd. % :</b>	Pas disponible.
<b>COV, Pd. % :</b>	Pas disponible.

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Stable dans les conditions normales d'entreposage. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Conserver dans un endroit frais.

**Conditions de réactivité :** Chaleur. Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Oxydants. Acides. Alcalis.

**Produits de décomposition dangereux :** Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes d'azote.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

#### Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg, rat	> 5.2 mg/L 4hr, rat
Dioxyde de carbone	Pas disponible.	Pas disponible.
Huile de soja, ester de méthyle	> 17.4 g/kg, rat	Pas disponible.
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	5230 mg/kg, rat	Pas disponible.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg, rat	> 5.0 mg/L 4hr, rat

**Yeux :** Irritant pour les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes.

**Peau :** Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

**Ingestion :** Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

**Organes cibles :** Pas disponible.

**Effets chroniques :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Cancérogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

### Ingrédient

### Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes.\*

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non listé.
Dioxyde de carbone	Non listé.
Huile de soja, ester de méthyle	Non listé.
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	Non listé.
Distillats naphtériques lourds (pétrole), hydrotraités	Non listé.

\* Voir la section 15 pour plus d'information.

**Mutagénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Effets sur la reproduction :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

### Effets développementaux :

**Tératogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Embryotoxicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Sensibilisation de la peau :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Matières toxicologiquement synergiques :** Pas disponible.

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Persistance et dégradabilité :** Pas disponible.

**Bioaccumulation / accumulation :** Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Appellation réglementaire en vertu du TMD

Quantité limitée

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementations fédérales

**Canada :** Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Inventaires du monde

### Ingrédient

Distillats légers (pétrole), hydrotraités  
Dioxyde de carbone  
Huile de soja, ester de méthyle  
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle  
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités

### Canada LIS/LES

LIS  
LIS  
LIS  
LIS  
LIS

## HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 2

Inflammabilité - 2

Risque Physique - 0

EPP - B

## NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 2

Inflammabilité - 2

Réactivité - 0

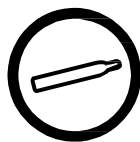
Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

## Classification du SIMDUT :

Catégorie A - Gaz comprimés

Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

## Symboles de SIMDUT :



## AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

**ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.

A2 - Présumé carcinogène à l'homme.

A3 - Carcinogène animal.

A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.

A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

**IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.

2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.

2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.

3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.

4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

**NTP (N)** Programme de toxicologie national.

1 - Connu être carcinogène.

2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

DuPont Penetrant - Aerosol

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

**Clause d'exonération de responsabilité :**

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

**Date d'échéance :** Décembre 6, 2015

**Numéro de version :** 1.0

**Préparé par :** Nexreg Compliance Inc.  
Téléphone: (519) 488-5126  
[www.nexreg.com](http://www.nexreg.com)